



**REUNION DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL**

DELIBERATION

Séance du 13 mai 2019

Secrétariat Général
Assemblées

REUNION du Conseil Départemental

SEANCE DU LUNDI 13 MAI 2019

oo

Le lundi 13 MAI 2019 à 11h 35 les membres du conseil départemental se sont réunis à NEVERS sous la présidence de M. LASSUS, Président du conseil départemental.

Etaient présents : Mmes AUGENDRE, BERTRAND, BEZE, BOUCHARD, BOIRIN, CHENE, DARDANT, DE MAURAIGE, DELAPORTE, FOREST, GRANDCLER, GUERIN, JULIEN, VERIN.

MM BALLERET, BARBIER, BAZIN, BOURGEOIS, DUBOIS, FLANDIN, GAUTHIER, HERTELOUP, HOURCABIE, JOLY, MOREL, MULOT, NOLOT

Etaient excusés : Mmes FLEURY, LOUIS-SIDNEY, MER
MM. BISSCHOP, LEGRAIN, VENEAU

Pouvoirs :

Mme FLEURY donne pouvoir à M. BOURGEOIS
Mme LOUIS-SIDNEY donne pouvoir à Mme GUERIN
Mme MER donne pouvoir à Mme CHENE
Mme VERIN donne pouvoir à M BAZIN
M. BISSCHOP donne pouvoir à Mme BOIRIN
M. LEGRAIN donne pouvoir à Mme DELAPORTE
M. VENEAU donne pouvoir à M. GAUTHIER

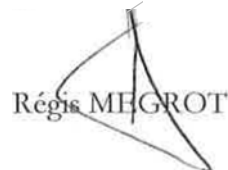
oo

La séance est close à 13 h 00.

NEVERS, le 13 MAI 2019

Pour copie conforme,

Pour le Président du conseil départemental,
Le directeur délégué


Régis MEGROT

REUNION du CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE du 13/05/19

- : - : - : - : -

TABLE DES MATIERES

**N° du
rapport**

FONCTION 5 : Tout axe du plan d'actions

AVIS DEPARTEMENTAL RELATIF A L'AVANT-PROJET DE SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES DE LA BOURGOGNE FRANCHE COMTE (SRADDET)	1
--	---

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

- : - : - : - : -

CONSEIL DEPARTEMENTAL

- : - : - : - : -

RAPPORTEUR : Mme Jocelyne GUERIN

DELIBERATION

OBJET : Avis départemental relatif à l'avant-projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires de la Bourgogne Franche Comté (SRADDET)

(Tout axe du plan d'actions - Fonction 7-Aménagement et environnement - Politique aménagement du territoire)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **13 mai 2019** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° **1** de Monsieur le Président du conseil départemental,

Considérant sa mission de chef de file et de garant des solidarités humaines et territoriales, le Département de la Nièvre, au vu des premières propositions formulées par la Région de Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du processus d'élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

-de **DEMANDER** que, dans le cadre de la procédure d'élaboration et de mise en œuvre du SRADDET, l'État et la Région accordent systématiquement à l'institution départementale la qualité de personne publique associée en tous domaines ;

-de **DEMANDER** la reconnaissance d'un droit à la différenciation territoriale dans la mise en œuvre du volet prescriptif dudit schéma ;

-de **DEMANDER** le renforcement de l'appui régional à l'ingénierie territoriale, en particulier dans le domaine de la planification spatiale afin d'aider l'ensemble des territoires, et notamment les plus démunis, à s'inscrire dans une trajectoire visant à atteindre les objectifs régionaux ;

-de **DEMANDER** la prise en compte de l'ensemble des observations et propositions formulées dans le document-ci annexé ;

-de **DEMANDER** que la Région reprenne en conséquence la formulation des règles et complète le contenu des mesures d'accompagnement dans son document intitulé « fascicule des règles ».

PREND ACTE,

Délibération publiée le **13 MAI 2019**

Le Président du conseil départemental,




Alain LASSUS

PREFECTURE DE LA NIEVRE
Reçu au : contrôle de légalité le

21 MAI 2019



ANNEXE

AVIS DEPARTEMENTAL **relatif à l'avant-projet de Schéma Régional d'Aménagement, de** **Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la Bourgogne** **Franche Comté (SRADDET)**

PREAMBULE

Conformément à la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République en date du 7 août 2015, la Région Bourgogne-Franche-Comté a engagé, à l'automne 2016, le processus d'élaboration du SRADDET, processus rythmé par différents temps d'étude, de concertation avec les partenaires institutionnels et de décision qui doivent aboutir à l'adoption du projet régional en juin 2019. Dans un deuxième temps, une phase de consultation des personnes publiques associées et d'enquête publique précédera la délibération du conseil régional sur le schéma définitif et la décision préfectorale en 2020.

1) Affirmer le rôle du département, collectivité de proximité garante du renforcement des solidarités humaines et territoriales

Selon l'article L-1111-2 du code général des collectivités territoriales, les départements « concourent avec l'Etat à l'administration et à l'aménagement du territoire... ». La loi NOTRe en date du 7 août 2015 fait obligation aux régions de les associer, dans le cadre de l'élaboration du SRADDET, sur deux thèmes : la voirie et l'infrastructure numérique .

En pratique, compte tenu du fait qu'il incombe à chaque conseil régional de délibérer préalablement pour fixer un calendrier d'élaboration mais aussi les modalités d'association des parties prenantes et une liste des personnes associées aux divers volets du schéma, possibilité leur a été généralement accordée – c'est le cas en Bourgogne-Franche-Comté- de s'exprimer sur les autres thématiques, sachant qu'en sa qualité de collectivité territoriale reconnue par la Constitution, le département demeure un lieu d'expression politique et démocratique.

Le Conseil Départemental de la Nièvre souhaite donc exercer, dans leur plénitude, ses responsabilités en matière de solidarités humaines et territoriales et, au vu des enjeux territoriaux du schéma, il lui paraît particulièrement essentiel de participer à cette démarche dans un esprit constructif.

A cette fin, il convient, pour la collectivité, de souligner auprès de la Région combien les atouts et le potentiel des territoires nivernais peuvent contribuer à la réalisation des objectifs du schéma.

2) Contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques régionaux par la valorisation des spécificités nivernaises

Le département de la Nièvre, qui souhaite développer, dans la durée, une réflexion stratégique et globale en lien avec ses partenaires, a produit, en 2015, une contribution générale à l'attention de la nouvelle Région Bourgogne-Franche-Comté. Il s'est doté, par ailleurs, d'un cadre d'orientation couvrant l'ensemble des champs thématiques sous forme d'un plan d'actions pour la période 2016-2021. La prise en compte et la valorisation des spécificités locales en constituent le fil conducteur.

Dans le même esprit, quelques mois après le lancement de la procédure d'élaboration du SRADDET, il a adressé, à la fin de l'année 2017, à l'exécutif régional une contribution portant sur les enjeux propres à cette démarche de planification.

2-1) sur le thème de la diversité des territoires,

La Nièvre se décompose en trois espaces géomorphologiques différents qui contribuent chacun à l'identité régionale :

- le Morvan, territoire de moyenne montagne avec une identité culturelle forte et reconnue ;
- le Canal du Nivernais, espace bocager dont la valorisation du canal depuis de nombreuses années contribue à l'image touristique régionale ;
- la Loire, porte d'entrée ouest de la grande région, axe industriel du département, notamment autour du secteur de l'automobile.

Ces trois espaces distincts partagent la particularité de ne pas être sous influence métropolitaine. Les dynamiques économiques et démographiques du Département de la Nièvre connaissent, depuis de nombreuses années, des évolutions négatives ; il apparaît donc que redonner de l'attractivité au territoire nivernais dans son ensemble fait sens commun.

A l'évidence, le regard extérieur qui est porté sur la Nièvre et aussi sur le rôle effectif de Nevers doit changer : en effet, toutes proportions gardées, la seule agglomération occidentale de la région exerce localement des fonctions bien supérieures à celles que ne laisse supposer son poids démographique.

Forts de cette conviction, les territoires nivernais affirment, depuis plusieurs années, leur volonté de faire de leurs caractéristiques rurales un véritable atout pour leur développement et celui de la Région.

Enjeux :

- *permettre au territoire nivernais d'affirmer ses spécificités rurales comme atouts pour son développement ;*
- *valoriser son positionnement de « porte d'entrée » de la grande région, ouvert sur les régions voisines ;*
- *conforter le maillage urbain et développer la cohésion et la solidarité des territoires.*

2-2) Sur le thème du bien-être, de l'épanouissement humain,

Bien que confrontée à une évolution démographique défavorable, la Nièvre dispose d'un cadre de vie agréable susceptible de séduire les habitants déjà installés comme les candidats à l'installation.

Le bien-être et l'épanouissement humain passent, notamment, par l'ouverture aux autres et sur le monde qui nous entoure. Dans cette perspective, l'accès à une offre de formation et à une offre culturelle est indispensable.

Déjà dotée de centres de formation reconnus à l'échelle nationale (Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports (ISAT) et Ecole Supérieure d'Arts Appliqués de Bourgogne (ESAAB) ainsi que de formations professionnalisantes, la Nièvre estime que son offre doit s'enrichir et se diversifier en la matière. Le développement de filières de formation à destination des jeunes participe non seulement de leur épanouissement mais aussi de leur ancrage sur le territoire. Plus généralement, il s'agit bien là de s'inscrire dans un mouvement visant à soutenir une dynamique vertueuse en termes d'attractivité territoriale.

Il est à noter, en outre, que la Nièvre offre un maillage d'équipements culturels et sportifs intéressant, maillage qui doit être maintenu à niveau et renforcé. Celui-ci se double d'un véritable foisonnement de pratiques culturelles, d'expressions artistiques et d'activités sportives au plus près des habitants.

Enjeux :

- *redonner de l'attractivité au territoire nivernais ;*
- *accompagner l'amélioration, l'adaptation et le renouvellement de l'habitat, en proposant une offre favorisant le parcours résidentiel ;*
- *maintenir le maillage territorial des services de proximité et des équipements sportifs et culturels ;*
- *améliorer la santé des Nivernais en facilitant l'accès aux soins*
- *développer l'offre de formations sur le territoire*

2-3) sur le thème de la richesse des ressources,

La Région souhaite impulser un modèle de développement alternatif prenant appui sur la transition énergétique et écologique et irriguant autant la vie des ménages que les innovations dans les entreprises.

La Nièvre est un territoire à la vocation agricole affirmée. En effet, vitrine d'excellence de l'élevage reconnue à l'échelle mondiale (*cf. Herd Book Charolais*), elle est aussi une terre de viticulture et de sylviculture. L'agriculture nivernaise représente, d'ailleurs, un vrai marqueur identitaire autour duquel se croisent d'importants enjeux locaux : création de valeur ajoutée, d'emplois, préservation des ressources, du patrimoine et des paysages, participation à la vitalité du tissu local rural, occupation et aménagement de l'espace, constitution d'un mix énergétique.

Alors que ce secteur économique est aujourd'hui en pleine mutation, il lui faut donc impérativement s'adapter à l'évolution en cours.

Dans d'autres secteurs de l'économie, le Val de Loire Nivernais est aussi un espace d'échanges qui accueille aujourd'hui des entreprises performantes, à la pointe dans leurs domaines respectifs.

L'économie numérique est également présente dans le département et tend à se développer grâce au volontarisme de différents territoires en ce domaine. Le développement des innovations numériques dans les différents secteurs de l'économie est un enjeu d'avenir dont la Nièvre compte bien se saisir. Par ailleurs, le territoire dispose d'un maillage de lieux dédiés à l'innovation (Fab Lab) ou facilitant le travail à distance (télé-centres), propices au développement et à la généralisation

de nouvelles pratiques. La démarche « Sur la route des villages du futur » impulsée par le Pays Nivernais Morvan intègre cette dimension essentielle, laquelle doit être prise en considération par l'échelon régional.

Enfin, les richesses patrimoniales diversifiées et complémentaires que la Nièvre possède participent de la construction d'une offre touristique, laquelle est structurée à partir de trois bassins de coopération : la Loire, le canal du Nivernais, le Morvan. La notoriété du Circuit de Nevers-Magny-Cours permet d'accueillir, à l'ouest de la région, des manifestations d'envergure nationale et d'attirer des amateurs de sports mécaniques du monde entier.

L'effort de diversification des activités économiques et de valorisation des ressources locales doit se poursuivre afin de conforter l'économie résidentielle du territoire.

Enjeux :

- relever le défi des mutations agricoles et valoriser les productions nivernaises en favorisant les reconnaissances de qualité ;
- conforter le développement de l'économie numérique et accompagner l'innovation ;
- offrir aux entreprises des espaces qualitatifs d'implantation ;
- développer la valorisation économique des ressources du territoire ;
- poursuivre le développement et la qualification de l'offre touristique et sa promotion

2-4) sur le thème de l'accessibilité, les échanges et les solidarités

A l'ouest du massif du Morvan, la Nièvre est géographiquement séparée des territoires bourguignons, facteur d'éloignement accentué par l'absence de grandes infrastructures routières et ferroviaires reliant Nevers à Dijon. L'élargissement à l'est de la nouvelle région et l'identification d'une « dorsale Rhin-Rhône » ont eu pour effet d'accroître encore le sentiment d'éloignement nivernais.

Bien que la qualité des voies de circulation et de l'accessibilité physique ne détermine pas exclusivement la capacité d'un territoire à se développer, elle n'en demeure pas moins une condition nécessaire.

Le désenclavement de la Nièvre passe donc par des investissements indispensables pour finaliser, requalifier et entretenir les infrastructures.

La mise en œuvre progressive à 2 x 2 voies de la N 7 dans le prolongement de l'A77 va permettre d'améliorer la liaison directe de l'ensemble de l'ouest du département avec l'Île-de-France. L'amélioration de la desserte est-ouest, notamment pour rejoindre la capitale régionale demeure un véritable enjeu.

La pleine intégration de l'aéroport de Nevers-Fourchambault dans la stratégie aéroportuaire régionale constitue également un élément essentiel qu'il s'agira d'exploiter.

Par ailleurs, la question de la mobilité se pose avec une particulière acuité dans un département rural où la voiture reste le moyen de locomotion principal. La problématique de la mobilité rejoint celle de l'égalité des citoyens à pouvoir accéder aux services, à l'emploi, à l'offre culturelle, entre autres éléments.

Les territoires infra-départementaux se sont saisis de cette question et ont expérimenté différentes propositions de services (plate-forme mobilité du Morvan, transport à la demande...). Cependant, la mobilité demeure une problématique à part entière et nécessite le déploiement de solutions

innovantes, solutions qui complètent les solidarités inter-générationnelles et de voisinage qui se mettent en place de manière spontanée.

Le développement des usages numériques constitue un levier important qui doit contribuer à faciliter les échanges et l'accès à différents services. Il apporte, dans une certaine mesure, une réponse même partielle à la problématique de la mobilité. Ainsi, la couverture numérique du territoire de la Nièvre et la résorption complète des zones blanches en téléphonie mobile et internet relèvent-elles de la cohésion territoriale et doivent-elles constituer, en conséquence, une priorité d'intervention.

Par ailleurs, pour la Nièvre, la volonté déjà exprimée de développer des fonctionnements en réseau dans une logique de coopérations interrégionales s'avère devoir être ici réitérée.

Pour un territoire départemental de frange au contact de deux autres régions, la coopération et les échanges interrégionaux sont une réalité quotidienne, qu'il s'agisse des déplacements domicile-travail, des loisirs ou encore de la formation.

Cette réalité apparaît également au travers de projets de développement, comme la démarche de « Loire Destinations Itinérances », qui concerne des territoires de trois régions distinctes. Elle s'incarne aussi dans certaines politiques publiques de gestion d'espaces, comme le Morvan qui est situé sur le périmètre de la zone « Massif Central ».

Dès lors, il importe que soit admise et assumée l'idée suivant laquelle les coopérations interrégionales peuvent se développer localement.

Enjeux :

- *maintenir le maillage des infrastructures routières et ferroviaires et des points de desserte*
- *améliorer l'accès à la capitale régionale*
- *développer la couverture numérique du territoire*
- *développer les coopérations inter-régionales pour permettre un développement équilibré et respectueux des bassins de vie des habitants*

Considérant l'ensemble des données ainsi exposées, la Nièvre demande donc :

1° qu'un autre regard soit porté par les acteurs régionaux sur la réalité nivernaise en ce sens que, même géographiquement éloigné de l'axe structurant « Rhin-Rhône », le territoire le plus occidental de la région possède des traits caractéristiques qui sont autant d'atouts à considérer au moment où la Bourgogne Franche Comté affiche de grandes ambitions de développement durable, tout particulièrement en matière de sobriété énergétique et de décarbonation de la production d'énergie ;

2° que le SRADDET apporte davantage de solutions que de difficultés nouvelles aux territoires, notamment aux plus fragiles d'entre eux, et donc, mette en œuvre des actions correctrices pour réduire les écarts en termes de création d'activités à forte valeur ajoutée et d'offre de services entre les territoires de la « dorsale Rhin-Rhône » et ceux qui en sont éloignés.

Pour la collectivité départementale, il s'agit là de deux conditions préalables nécessaires à l'accomplissement d'une véritable unité régionale et d'une réelle cohésion territoriale. Pour les

territoires nivernais, le sentiment d'appartenance à l'ensemble régional ne pourra qu'en être conforté.

OBSERVATIONS GENERALES RELATIVES AU SCHEMA REGIONAL

1) Une insuffisante traduction, dans le fascicule des règles, du principe de différenciation territoriale et de la reconnaissance du caractère rural de la région

La Région affirme une ambition forte à un horizon de long terme (2050) consistant à faire de l'attractivité le fil conducteur de son action dans un contexte général promis à de grandes évolutions (environnementales, technologiques, sociétales...). Elle admet que cette ambition doive s'adosser à la grande diversité territoriale et à la multiplicité des zones d'influence au sein d'un espace régional plutôt tiraillé entre plusieurs pôles, dont certains se situent dans les régions voisines.

Il reste que la notion de traitement différencié en fonction des spécificités territoriales nous semble, d'une manière générale, assez peu déclinée dans le cadre prescriptif du schéma y compris dans le contenu des mesures d'accompagnement proposées par la Région.

Par ailleurs, bien que celle-ci admette son « profil rural affirmé », la traduction de ce trait caractéristique distinctif est peu effective dans les déclinaisons de la stratégie régionale. La question de l'applicabilité, dans les territoires ruraux, de certaines règles énoncées peut même se poser.

D'une manière générale et, tout particulièrement au regard de la configuration de la Bourgogne Franche-Comté, il importe de travailler davantage à la formulation de réponses « sur mesure » et au renforcement des logiques de coopération plutôt que de s'orienter vers des solutions conduisant à une forme de standardisation des réponses à apporter aux territoires.

Le schéma, au sens strict du terme, et les réponses que la Région apportera aux territoires dans le cadre de ses dispositifs d'intervention doivent avant tout constituer non pas un ensemble de contraintes normatives supplémentaires mais des outils destinés à « embarquer » lesdits territoires dans le processus par nature complexe et difficile des transitions voulu par la Région. En ce sens, la prescriptivité nous paraît devoir être avant tout utile et accessible à tous et donc adaptée aux réalités locales. Cette ambition est d'autant plus pertinente qu'elle concerne une région dont le dynamisme ne peut être réellement généré par le rayonnement d'une puissante métropole à la différence de ce qu'on peut observer ailleurs.

2) Le renforcement et la coordination de l'ingénierie mobilisable : un facteur déterminant de réussite à intégrer dans le schéma

Afin de partager le niveau d'ambition et d'exigence élevée du schéma régional, les territoires doivent pouvoir compter sur une forte mobilisation de l'ingénierie territoriale. Une coordination avec les différents acteurs, et notamment avec les départements, s'avère nécessaire. Il importe donc que la Région mette en évidence ses orientations sur ce point et partage des objectifs opérationnels avec ses partenaires.

De son côté, le Département étudie la possibilité de compléter son offre d'ingénierie aux communes et intercommunalités par un dispositif d'assistance portant sur les enjeux de la planification spatiale et l'élaboration des documents d'urbanisme.

3) le recours à la contractualisation pour accompagner les territoires dans la mise en œuvre du schéma

Le législateur a donné la possibilité aux régions de conclure des conventions afin de préciser les conditions d'application du schéma aux territoires concernés. Ces conventions peuvent être conclues avec des établissements publics de coopération intercommunale, des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux ou des collectivités à statut particulier. Les départements ne sont pas mentionnés mais, pour autant, il pourrait être envisagé en Bourgogne-Franche-Comté qu'ils fussent associés dans un cadre conventionnel au regard, notamment, des responsabilités qu'ils exercent au titre des solidarités humaines et territoriales.

Dès lors, la Nièvre demande :

1° une modulation du volet prescriptif du schéma et du degré d'exigence des règles en fonction des spécificités des territoires concernés ;

2° un accompagnement régional en vue de doter les territoires d'une ingénierie locale qualifiée et de permettre à ceux-ci de répondre efficacement aux attentes exprimées par la Région ;

3° un dispositif de conventionnement spécifique afin que les orientations du schéma soient déclinées de manière effective dans les territoires situés en dehors de l'axe dit de développement Rhin-Rhône et afin que les territoires concernés bénéficient, en conséquence, d'un soutien équivalent voire supérieur dans la perspective d'une réduction des écarts de développement constatés.

OBSERVATIONS RELATIVES A LA PROPOSITION REGIONALE DE VOLET PRESCRIPTIF

Bien que les effets de la prescriptivité soient juridiquement limités par l'application du principe constitutionnel d'absence de tout rapport hiérarchique entre collectivités et par l'impossibilité de créer ou d'aggraver une charge d'investissement ou d'une charge de fonctionnement récurrente, il convient de ne pas sous-estimer les impacts possibles du schéma dans l'ensemble des domaines visés.

1) Equilibre et égalité des territoires, désenclavement des territoires ruraux, numérique

Le Département se félicite de l'attention portée par la Région à la question de l'amélioration de l'accès des services au public et, compte tenu des difficultés constatées, souhaite vivement que l'offre de services soit plus justement répartie entre les métropoles et les territoires ruraux.

Il admet que les différents schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public et que le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires soient articulés et mis en perspective. Il reste que de tels documents d'orientation, dont on peut déplorer le caractère essentiellement descendant, doivent se traduire par des engagements concrets de l'État comme de la Région en adéquation avec les ambitions affichées.

Le « sentiment d'abandon » que peuvent éprouver les habitants de territoires touchés par des mesures de suppression de services existants (maternité, trésorerie entre autres) ne saurait

s'estomper en l'absence d'une politique résolument orientée vers le maintien et le renforcement d'une offre de services de qualité sur chaque point du territoire régional.

Il est à noter que La Région propose « *d'intégrer systématiquement dans les documents de planification locale les enjeux d'interaction, de complémentarités et de solidarités avec les territoires voisins* ». Si les objectifs énoncés peuvent être partagés, le fait de les décliner sous forme de règle pose question. Il s'agit de s'assurer au minimum que les autres régions ont intégré des prescriptions similaires dans leurs schémas respectifs, une garantie de réciprocité étant indispensable.

2) Gestion économe de l'espace et habitat

La Région souhaite inciter fortement les territoires à mettre en œuvre des stratégies de réduction de la consommation de l'espace pour tendre vers un objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050. Il importe que cette règle soit précisée dans sa formulation et adaptée en fonction des enjeux d'urbanisme locaux.

Au regard de la situation observée, les territoires doivent être accompagnés pour qu'ils puissent s'inscrire dans cette dynamique. Le Département, au travers de sa politique habitat et de ses dispositifs de contractualisation, entend s'inscrire dans une dynamique d'accompagnement des partenaires à produire un habitat de qualité permettant à la fois une utilisation raisonnée de l'espace et proposant des réponses diversifiées. Celles-ci doivent être adaptées aux besoins des habitants dans le cadre de leur parcours résidentiel. Agir sur un tel levier c'est aussi, plus globalement, contribuer à favoriser l'attractivité de ces territoires.

Dans un contexte territorial marqué par une faible couverture en documents d'urbanisme (*NB. Une majorité de communes nivernaises est soumise au règlement national d'urbanisme*)- le Département souhaite inviter les collectivités à se saisir des enjeux de la planification spatiale. Comme indiqué plus haut dans le cadre de ses observations générales, elle attend de la Région que celle-ci permette aux territoires ruraux d'accéder aux ressources nécessaires en ingénierie.

Pour sa part, à titre de mesure d'accompagnement, le Département, via l'Agence Technique Départementale, interviendra en complémentarité pour aider les intercommunalités à définir des stratégies foncières réellement adaptées aux enjeux de la ruralité avec le souci d'assurer la maîtrise de la consommation des espaces.

Le Département émet un avis défavorable à la formulation de la règle suivante « *Les documents de planification prévoient d'encadrer le développement de nouvelles zones à urbaniser structurantes par une production d'énergie renouvelable, une offre de transport alternative à l'autosolisme existante ou à organiser* » pour les quatre motifs suivants :

- elle ne module pas le niveau d'exigence à atteindre en fonction du type de territoire ;
- l'expression « zones à urbaniser structurantes » est trop ambiguë ;
- les offres de transport alternatives à l'autosolisme ne peuvent être systématisées en tous lieux de l'espace régional ;
- les formules utilisées, trop floues, sont susceptibles de donner lieu à des interprétations divergentes et donc à des applications litigieuses quant au véritable niveau d'exigence à atteindre.

D'une manière générale, les exigences en faveur de la sobriété énergétique dans les mobilités et de déploiement des énergies renouvelables, en particulier, nous paraissent devoir être modulées

en fonction des caractéristiques territoriales, sachant que de nombreux territoires nivernais ne sont couverts ni par un ScoT, ni par un PLUi.

S'agissant de certaines déclinaisons (continuités écologiques, redynamisation des centres-bourgs...), notre collectivité pourrait s'associer à la Région en complétant le dispositif d'accompagnement par une offre d'ingénierie, notamment.

3) Intermodalité et développement des transports

Bien qu'il ait perdu la compétence transports à l'exception du cas des élèves handicapés, le Département reste très attentif au traitement de la problématique des mobilités en milieu rural. Il se félicite, à cet égard, que des actions de sensibilisation sur les nouveaux enjeux de la mobilité soient envisagées. Il reste que l'échelle d'animation doit pouvoir se faire au plus près des habitants. On sait que les réponses, en la matière, sont très différentes selon qu'on se situe en milieu urbain ou dans des zones rurales isolées.

Par ailleurs, la chaîne de solutions de mobilités préconisée par la Région passe en partie par le maintien, l'animation et le développement de certaines « petites » gares ferroviaires offrant une qualité de service satisfaisante et par une amélioration des cadencements sur les lignes régulières. L'importance de ce maillage est insuffisamment soulignée dans le document.

La définition du réseau routier d'intérêt régional a fait l'objet d'un travail en commun avec les départements. Cette collaboration étroite mérite d'être soulignée. Elle doit pouvoir se poursuivre et se généraliser à toutes les étapes de la démarche dans le cadre d'un partenariat à consolider entre la région et les départements sur cette thématique comme sur d'autres.

Le département relève que, dans le rapport, il est précisé que le RRIR constitue un support de négociation des travaux à prévoir dans les prochains contrats de plan Etat-Région. A ce stade, les règles de conditionnalité notamment en ce qui concerne les caractéristiques techniques minimales souhaitées par la Région ne sont pas explicitées.

Enfin, malgré sa situation géographique excentrée par rapport à l'espace régional, la Nièvre doit pouvoir être mieux raccordée aux corridors fret multimodal européen atlantique et fret européen Rhin-Danube.

4) Climat, air, énergie

Le Département estime que la qualité de l'eau constitue un élément essentiel pour l'attractivité du territoire. Il s'agit d'une vraie ressource qui doit, à la fois, être préservée et valorisée. Dans un contexte de transfert progressif aux intercommunalités, la collectivité souhaite contribuer à la mise en place d'une nouvelle organisation des services d'eau potable et d'assainissement et, plus généralement, assurer la transmission des enjeux de la ressource en eau. A titre de mesure d'accompagnement, elle propose donc de mettre son ingénierie au service des intercommunalités pour aider celles-ci à atteindre l'objectif régional.

Il est relevé, par ailleurs, avec satisfaction que la Région entend favoriser le maintien et l'implantation d'une agriculture destinée à une alimentation de proximité. Le Département poursuit une politique agricole volontariste en lien avec la Région à travers le Plan Régional pour le Développement Agricole et accorde une attention particulière au développement des circuits de

proximité. Dans cet esprit, l'Agropôle du Marault à Magny-Cours a vocation à constituer un site vitrine des filières d'excellence et de promotion des circuits alimentaires de proximité.

Sur les approches territoriales de la transition énergétique, la Région prévoit une série de règles plutôt contraignantes pour les territoires, d'autant plus que le niveau de performance s'apprécie ici à l'échelle de secteurs et non simplement de bâtiments. Il est souhaitable que les objectifs quantitatifs en termes de réduction de consommation en énergie finale en matière de bâtiments et de transports, de production d'énergies renouvelables soient définis en concertation avec les territoires, lesquels doivent disposer d'un droit de veto même si, en toutes hypothèses, ceux-ci seront incités à s'inscrire dans cette trajectoire.

5) Biodiversité

Le Département, au titre de sa stratégie de la biodiversité, se propose d'accompagner les collectivités en vue de la prise en compte de cet objectif. L'articulation entre les démarches menées à différentes échelles doit être reconnue et partagée.

6) Déchets et économie circulaire

En ce domaine, et conformément à la volonté régionale de structurer et de renforcer les coopérations avec les territoires voisins des régions limitrophes, le Département souhaite que des alliances puissent être nouées dans la durée avec des territoires organisés (*par exemple avec le SICTOM Nord Allier*) et reconnues afin d'optimiser la gestion, le traitement et le recyclage des déchets. La démarche partenariale voulue par la Région doit donc, sur cette question, s'inscrire dans une logique inter-régionale.

La Nièvre demande donc une réécriture du fascicule des règles dans le sens d'une meilleure prise en compte des spécificités territoriales et d'un encouragement des territoires à s'inscrire dans la dynamique régionale.

CONCLUSION GENERALE

En considération des éléments développés plus haut, la collectivité départementale souhaite vivement qu'il soit mis fin à une forme d'inflation normative consistant à imposer à des territoires, parfois insuffisamment dotés, des règles de plus en plus contraignantes et souvent difficiles à respecter. A cette fin, elle attend de la Région que celle-ci prenne toute la mesure des propres éléments de diagnostic qu'elle a elle-même mis en évidence.

Ainsi, loin de constituer un handicap, le profil de « région multipolaire au profil rural affirmé » représente-t-il, à notre sens, un atout distinctif pour la Bourgogne-Franche-Comté dans son ensemble. La Région peut assurément saisir l'opportunité de s'orienter vers un modèle de développement alternatif au modèle métropolitain classique.

Cette vision, largement partagée, doit se traduire par un corps de règles parfaitement adaptées aux situations locales, par l'application systématique du principe de subsidiarité et par un traitement équitable entre des territoires de contractualisation dans une logique de rééquilibrage de l'espace régional.

En toutes hypothèses, le SRADDET doit pouvoir constituer une chance et non une source de difficultés supplémentaires pour chacun des territoires bourguignons et franc-comtois. Le « sentiment d'abandon », souvent perceptible dans les territoires dits de frange, doit rapidement faire place au retour d'une forme de confiance sans condescendance. Pour sa part, la collectivité départementale est disponible pour contribuer, dans cet esprit, à la réussite des ambitions affichées.